

REGLEMENT
JEU SANDWICH LEERDAMMER®
Du 01/06/2017 au 31/08/2017 inclus

ARTICLE 1 – ORGANISATION

FROMAGERIES BEL, société anonyme au capital de 10.308.502,50 euros dont le siège social est situé 2 Allée de Longchamp - 92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 088 067 (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu à instants gagnants avec obligation d'achat intitulé JEU SANDWICH LEERDAMMER® du 01/06/2017 au 31/08/2017 inclus accessible par Internet sur www.leerdammer.fr ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, possédant un compte sur le site www.ribambel.com, à l'exclusion des membres ou salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs. La participation d'une personne âgée de moins de 18 ans ou de toute personne résidant dans les DOM TOM, Monaco ou hors France, ne pourra être prise en compte. Jeu limité à quatre participations par foyer dans la limite d'une participation par jour.

ARTICLE 3 – RELAIS DU JEU

Pendant sa durée, le Jeu est annoncé sur :

- 1/ les emballages des produits Leerdammer® Tranches : Original, Moelleux, Caractère, Sélection, Extra Fines, Baguette, Croque-Monsieur, Hamburger, Fumé, Léger ;
- 2/ des éléments de PLV présents en magasin ;
- 3/ le site Internet www.leerdammer.fr (ci-après « le Site ») ;
- 4/ le site www.ribambel.com ;
- 5/ dans les communications digitales autour des produits Leerdammer® Tranches.

Les modalités de participation au Jeu sont indiquées sur le Site.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

4.1.1 Personnes ne possédant pas de compte Ribambel :

Deux possibilités :

1. Pour jouer, se munir du code de participation présent sur les produits Leerdammer® Tranches annonçant le Jeu et :
 - Se connecter sur www.leerdammer.fr
 - Cliquer sur la bannière du Jeu
 - Renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, prénom, adresse électronique, mot de passe, confirmation de mot de passe.

Les adresses électroniques de type « mail jetable » ne sont pas autorisées, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us.

- Lire attentivement et accepter le présent règlement.
 - Entrer le code de participation. Le code unique (présent sur le sticker) ainsi que le ticket de caisse (original) sont à conserver car ils servent de justificatif pour l'obtention de la dotation gagnée.
 - Découvrir si vous avez gagné un des cinq voyages
 - Dans la négative, un « webcoupon » au choix vous sera proposé. Il faudra alors, renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, code postal, ville.
2. Pour jouer, se munir du code de participation présent sur les produits Leerdammer® Tranches annonçant le Jeu et :
- Se connecter sur www.ribambel.com
 - Cliquer sur « Vos fromages » puis sur « Les jeux »
 - Renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, prénom, adresse électronique, mot de passe, confirmation de mot de passe.
- Les adresses électroniques de type « mail jetable » ne sont pas autorisées**, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us.
- Lire attentivement et accepter le présent règlement.
 - Entrer le code de participation. Le code unique (présent sur le sticker) ainsi que le ticket de caisse (original) sont à conserver car ils servent de justificatif pour l'obtention de la dotation gagnée.
 - Découvrir si vous avez gagné un des cinq voyages
 - Dans la négative, un « webcoupon » au choix vous sera proposé. Il faudra alors, renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, code postal, ville.

4.1.2 Personnes possédant un compte Ribambel :

Deux possibilités :

1. Pour jouer, se munir du code de participation présent sur les produits Leerdammer® Tranches annonçant le Jeu et :
- Se connecter sur www.leerdammer.fr
 - Cliquer sur la bannière du Jeu
 - Renseigner et valider les champs d'information suivants : adresse électronique, mot de passe.
- Les adresses électroniques de type « mail jetable » ne sont pas autorisées**, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us.
- Lire attentivement et accepter le présent règlement.
 - Entrer le code de participation. Le code unique (présent sur le sticker) ainsi que le ticket de caisse (original) sont à conserver car ils servent de justificatif pour l'obtention de la dotation gagnée.
 - Découvrir si vous avez gagné un des cinq voyages
 - Dans la négative, un « webcoupon » au choix vous sera proposé. Il faudra alors, renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, code postal, ville.
2. Pour jouer, se munir du code de participation présent sur les produits Leerdammer® Tranches annonçant le Jeu et :
- Se connecter sur www.ribambel.com
 - Cliquer sur « vos fromages » puis sur « Les jeux »
 - Renseigner et valider les champs d'information suivants : adresse électronique, mot de passe.
- Les adresses électroniques de type « mail jetable » ne sont pas autorisées**, par exemple : @yopmail.fr, @yopmail.com, @jetable.net, @jetable.com, @jetable.org, @spambox.us.
- Lire attentivement et accepter le présent règlement.
 - Entrer le code de participation. Le code unique (présent sur le sticker) ainsi que le ticket de caisse (original) sont à conserver car ils servent de justificatif pour l'obtention de la dotation gagnée.

- Découvrir si vous avez gagné un des cinq voyages
- Dans la négative, un « webcoupon » au choix vous sera proposé. Il faudra alors, renseigner et valider les champs d'information suivants : nom, code postal, ville.

Si la connexion du participant coïncide avec l'un des cinq (5) instants gagnants ouverts (préalablement déterminé de façon aléatoire par informatique selon un planning déposé chez SCP NICOLAS – SIBENALER – BECK, 25 rue Hoche, 91263 Juvisy S/Orge), le participant gagne la dotation attribuée au dit instant gagnant.

A défaut de participation coïncidant avec l'un des instants gagnants, la première participation suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

A chaque instant gagnant correspond une dotation unique.

4.2 La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu le lot dans ce même Jeu.

4.3 Jeu limité à quatre participations par foyer dans la limite d'une participation par jour. Une seule inscription par foyer sur le Site Internet du Jeu est autorisée pendant toute la durée du Jeu (mêmes nom et/ou adresse électronique et/ou adresse IP, étant entendu qu'une même personne ne peut s'inscrire plusieurs fois au Jeu avec différentes adresses électroniques et/ou adresse IP et/ou différents noms).

ARTICLE 5 – DOTATIONS

A gagner pendant toute la durée du Jeu :

1. **Dotations** : 5 voyages aux Iles Sandwich* (Archipel d'Hawaï) pour 2 personnes (d'une valeur unitaire de 10 000€ TTC)

*Sous réserve que les dates demandées soient disponibles au moment de la réservation et de l'accord des prestataires partenaires.

Inclus :

- Les vols internationaux Paris/Honolulu et Maui/Paris en classe économique
- Les 2 vols intérieurs entre les îles
- Les taxes aéroportuaires et éventuelle surcharge carburant
- 10 nuits en hébergements, telles que mentionnées dans le programme qui sera transmis au gagnant (petits-déjeuners non inclus)
- Les visites, guides et activités tels que mentionnés dans le programme qui sera transmis au gagnant, dont notamment :
 - L'activité Découverte de Pearl Harbor, Arizona Memorial et Punchbowl
 - L'activité Aventures snorkel et catamaran en collectif et guide Anglophone
 - L'activité Molokini Snorkel Tour en privé et guide Anglophone
- La location d'un véhicule durant le voyage. Cette location de voiture inclut le kilométrage illimité, le rachat de franchise en cas de vol ou de collision (CDW), l'assurance complémentaire avec couverture jusqu'à \$1 million (EP)
- Les taxes hôtelières
- Un carnet de voyage personnalisé
- Une assistance francophone durant le séjour

Non Inclus :

- Les frais de formulaire ESTA (\$14 par personne, à régler en ligne sur le site officiel)

- Les pourboires, extras et dépenses personnelles non mentionnés comme inclus
 - Les petits-déjeuners, repas et boissons non mentionnés comme inclus
 - Les activités et prestations supplémentaires non incluses ou mentionnées comme suggestion et/ou optionnelles
 - Les Assurances personnelles
 - Les éventuels « resort/urban » fees payables sur place auprès des hôtels (frais hôteliers d'un montant approximatif de 30 USD par nuit et par chambre)
 - Le supplément bagages pour les vols intérieurs (environ \$25 par valise en soute si applicable)
 - Le GPS
 - L'essence et les éventuels frais de parking
 - La formule Gold pour la location de voiture (incluant les conducteurs supplémentaires et le premier plein d'essence)
 - Les entrées dans les musées, sites et parcs nationaux non mentionnés comme inclus
 - Les assurances optionnelles
 - Les démarches d'obtention du VISA pour les personnes ayant séjourné (ou double nationalité) depuis le 1er mars 2011 dans les pays suivants : Iran, Irak, Libye, Somalie, Soudan, Syrie et Yemen
2. si le participant perd, il se verra alors proposer un bon de réduction au choix parmi (dans la limite des quatre (4) participations par foyer autorisées) :
- a. 60 000 webcoupons d'une valeur de 1€ à valoir sur l'achat de 2 produits Leerdammer® Tranches*.
 - b. 60 000 webcoupons d'une valeur de 0,50€ à valoir sur l'achat de 1 produit Leerdammer® Tranches*.

*30 jours de validité à partir de l'émission du webcoupon.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais engagés pour participer au Jeu à tout participant qui en fait la demande par courrier écrit envoyé au plus tard le 30/09/2017 (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Jeu SANDWICH LEERDAMMER AH55
Sogec Gestion
91973 Courtaboeuf Cedex

6.1 Demande de remboursement

Le courrier de demande de remboursement devra indiquer sur papier libre :

- les nom, prénom, adresse complète du participant ;
- la date, le canal, l'heure et la durée de la connexion, avec la photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le participant est abonné en attestant ;
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RICE (Relevé d'Identité Caisse Epargne).

6.2 Frais dont le remboursement peuvent être demandés

Les frais dont le participant peut demander le remboursement sont :

1/ les frais de connexion à Internet, uniquement si le participant accède au Jeu en se connectant à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel : remboursement sur la base d'un **forfait correspondant à 0,20 € TTC**.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de services et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, tout accès au Jeu s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site de la Société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

2/ les photocopies réalisées pour venir à l'appui de la demande de remboursement : remboursement sur la base forfaitaire de 0,15 €.

3/ les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement : remboursement sur la base du **tarif lent 20g** en vigueur dès lors que le participant en fait la demande concomitamment à sa demande de remboursement (un seul remboursement par mois et par foyer, et mêmes nom, adresse et RIB).

La Société Organisatrice conserve en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie de chaque participation au Jeu pour un identifiant donné (nom, adresse électronique) et se réserve le droit de refuser le remboursement à toute personne non identifiée ou toute demande non conforme.

La conservation des données datées et horodatées liées à chaque participation est consécutive et nécessaire au traitement des demandes de remboursement des frais de connexion à Internet adressées par les participants, afin de valider ou infirmer leur demande. A compter de la date de fin de jeu, ces données sont conservées jusqu'au 30/09/2017 minuit.

Au-delà de la durée de conservation susvisée, les données seront supprimées par la Société Organisatrice.

6.3 Modalités du remboursement

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou postal dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception de la demande, après vérification de son bien-fondé, et notamment de la conformité des informations qu'elle contient par rapport à celles enregistrées lors de l'inscription au Jeu.

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du remboursement serait reportée d'autant.

Le nom de la personne demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture et sur le RIB ou RICE.

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le 30/09/2017 minuit (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

ARTICLE 7 : OBTENTION DES DOTATIONS

7.1 Pour les gagnants

Les gagnants des voyages seront contactés par voie électronique (à l'adresse e-mail qu'il aura enregistrée sur le site dédié lors de sa participation au Jeu) sous un délai de sept (7) jours à compter de la fin du jeu soit le 31/08/2017 afin de lui confirmer son gain et de lui faire parvenir les coordonnées de l'Agence auprès de laquelle il devra réserver son voyage.

Les gagnants devront envoyer un mail de confirmation de la bonne réception de la confirmation du gain dans le délai d'un (1) mois suivant la réception du mail de la Société Organisatrice. Dans le cas où le gagnant tiré au sort ne répondrait pas dans un délai d'un (1) mois suivant le mail de confirmation, ou bien que tout ou partie des coordonnées des gagnants s'avèreraient manifestement fausses ou erronées, notamment leur adresse électronique, il n'appartiendrait en aucun cas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches de quelque nature que ce soit pour retrouver les gagnants.

Dans ces cas précisés, le gagnant perdrait le bénéfice de son gain et ne pourrait prétendre à aucune compensation. Le lot serait réattribué à nouveau gagnant.

Le gagnant sera contacté par téléphone par l'Agence de voyage afin de réserver et effectuer son voyage dans un délai d'un (1) an à compter de l'annonce du gain, sous réserve de disponibilité. Le voyage doit être réservé trois (3) mois avant la date de voyage souhaitée.

Il sera demandé au gagnant de renvoyer des documents administratifs et notamment le scan de son passeport biométrique ainsi que ceux de la personne l'accompagnant. A tout moment, le participant est responsable de l'authenticité des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses informations et doit, en cas de changement d'adresse, prendre les mesures nécessaires.

Les dotations ne seront ni reprises, ni échangées contre un autre objet ou une autre prestation, et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et/ou leur jouissance.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, celles-ci seront perdues pour leurs bénéficiaires et non remises en jeu, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée à ce titre.

Tout refus du lot par le gagnant implique une renonciation à toute réclamation ultérieure concernant ledit lot.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible les dotations, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et de valeur équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse électronique saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

7.2 Envoi de bons de réduction aux perdants :

Les participants n'ayant pas gagné une des cinq (5) dotations recevront au choix un webcoupon par mail à imprimer (dans la limite de 4 webcoupons par foyer). Il est nécessaire que le gagnant soit équipé d'une imprimante.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

La Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance de la dotation. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation des lots proposés.

Article 9 : FRAUDES

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de son présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

Article 10 : RECLAMATIONS

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du Jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement adressée par courrier postal à « Service Consommateurs Fromageries BEL - BP 292 08 - 75361 Paris Cedex 08 – France » ou par courrier

électronique sur le site www.groupe-bel.com (Rubrique « Contactez-nous »), et comporter obligatoirement les références exactes du Jeu.

Les contestations et réclamations écrites relatives au Jeu ne seront plus prises en compte passé un délai de quatre (4) mois après la clôture du Jeu, soit le 31/12/2017.

Article 11 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies sur chaque participant sont nécessaires pour sa participation au Jeu, la Société Organisatrice s'engageant à ne les utiliser que dans le cadre et pour les besoins de la gestion du Jeu. Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et/ou de ses filiales et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Les participants sont informés que leurs nom et coordonnées font l'objet d'un traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès du Service Consommateurs de la Société Organisatrice (cf. Article 10) en précisant les références exactes du Jeu.

Les nom, prénom, adresse, voix et image des gagnants ne pourront être utilisés et/ou exploités par la Société Organisatrice à des fins publicitaires sans leur accord préalable et écrit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux participants d'accepter de recevoir des informations de sa part.

Article 12 : REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après son avis.

Le règlement complet est déposé chez SCP NICOLAS – SIBENALER – BECK, 25 rue Hoche, 91263 Juvisy S/Orge.

Le règlement est disponible sur le Site du jeu ou sur simple demande écrite (sous pli suffisamment affranchi) adressée avant le 30/09/2017 inclus (cachet de la Poste faisant foi) accompagnée des coordonnées complètes du demandeur, à l'Adresse du Jeu (cf. Article 4).

Les frais d'affranchissement de cette demande sont remboursés (au tarif lent 20 g en vigueur) sur simple demande écrite concomitante à la demande de règlement (joindre un RIB/RICE). Un seul remboursement par foyer (mêmes nom, adresse et RIB/RICE) sera octroyé.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes et/ou insuffisamment affranchies.

En cas de différence entre la version en ligne du règlement, celle opposée par le participant et celle déposée chez l'Huissier, celle déposée chez l'Huissier prévaut.